

Technicien des jardins et espaces paysagers

RNCP37187 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	214
Formacode(s)	21046
Code(s) ROME	A1203
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	14/12/2022
Date d'échéance	14/12/2024

Certificateur(s)

UNION NAT MAISON FAMIL RURAL EDUC ORIENT · SIRET : 77566010300042

Partenaires habilités

11 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 11 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS CTRE FORMAT PROMOT MAISON FAMIL RURA	78616304800014	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION	78625629700023	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION	78640269300018	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION DES MAISONS FAMILIALES RURALES DE LA REUNION	51881256500027	Former et organiser l'évaluation
CENTR FORMATION TECHNICIENS AGRICOLES	41461021200014	Former et organiser l'évaluation
MAISON FAMILIALE HORTICOLE	78596993200017	Former et organiser l'évaluation
MAISON FAMILIALE RURALE	77950951200017	Former et organiser l'évaluation
MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION DES DEUX RIVIERES	37751907900034	Former et organiser l'évaluation
MAISON FAMILIALE RURALE EDUCAT & ORIENTA	33363402000015	Former et organiser l'évaluation
MAISON FAMILIALE RURALE LE GRAND MAS	42117322000011	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 11 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp37187-technicien-des-jardins-et-espaces-paysagers/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le dispositif a pour objectif de certifier des compétences nécessaires à l'exercice du métier de Technicien des jardins et espaces paysagers. Ce professionnel réalise les travaux d'entretien et de création, à organiser des chantiers en lien avec des clients et à participer au fonctionnement global de l'entreprise ou du service du paysage, en s'appropriant les données techniques, méthodologiques, économiques de cette entreprise ou service, en anticipant les effets des choix et décisions.

À plus long terme, le titulaire peut faire le choix de créer son entreprise.

ACTIVITÉS VISÉES

Créer et entretenir des jardins ou des espaces paysagers en cohérence avec les enjeux environnementaux

Organiser des chantiers de création et d'entretien de jardins ou d'espaces paysagers en tenant compte des enjeux environnementaux

Proposer une conception, un chiffrage et une analyse d'un chantier paysager de l'entreprise ou du service en cohérence avec les enjeux environnementaux

COMPÉTENCES ATTESTÉES

S'approprier un projet d'aménagement d'un espace paysager (cahier des charges, consignes, plans) pour organiser son travail

Réaliser des chantiers d'aménagements paysagers pour répondre à la commande passée, dans le respect des attentes du client et des règles en vigueur (sécurité, environnement)

Assurer l'entretien des espaces paysagers pour maintenir leur pérennité et leur fonctionnalité (esthétique, pratique, écologique...) dans le respect des attentes du client et des règles en vigueur et de la transition écologique

Comprendre et appliquer les notions de gestion différenciée afin d'assurer la durabilité environnementale et économique des espaces paysagers à entretenir

Organiser son chantier afin d'assurer la satisfaction globale du client en respectant les mesures d'hygiène et de sécurité liées à un chantier paysager

Coordonner une équipe autour d'un chantier paysager pour répondre à une commande d'un donneur d'ordre en s'assurant du respect des normes techniques, des règles de sécurité et de transition écologique

Faire l'analyse et le bilan du chantier pour permettre une optimisation des pratiques de l'entreprise

Participer à l'optimisation des relations avec les clients de l'entreprise et/ou avec les usagers des espaces paysagers pour promouvoir les activités de l'entreprise ou du service

Assurer le suivi technico-économique de chantier de jardins/espaces paysagers pour en vérifier la faisabilité et la rentabilité

Etablir et justifier les éléments d'une étude technique avant devis pour proposer un projet en cohérence avec la demande du donneur d'ordre et les enjeux environnementaux

Contribuer à la veille technique de l'entreprise ou du service du paysage pour adapter les techniques utilisées et s'adapter aux évolutions du métier

Analyser son activité au sein de l'entreprise ou du service pour proposer des améliorations voire des évolutions des pratiques de l'entreprise ou du service

Blocs de compétences

RNCP37187BC01 — Créer et entretenir des jardins ou des espaces paysagers en cohérence avec les enjeux environnementaux

LISTE DE COMPÉTENCES

S'approprier un projet d'aménagement d'un espace paysager (cahier des charges, consignes, plans) pour organiser son travail,

Réaliser des chantiers d'aménagements paysagers pour répondre à la commande passée, dans le respect des attentes du client et des règles en vigueur (sécurité, environnement).

Assurer l'entretien des espaces paysagers pour maintenir leur pérennité et leur fonctionnalité (esthétique, pratique, écologique...) dans le respect des attentes du client et des règles en vigueur et de la transition écologique.

Comprendre et appliquer les notions de gestion différenciée afin d'assurer la durabilité environnementale et économique des espaces paysagers à entretenir

MODALITÉS D'ÉVALUATION

RNCP37187BC02 — Organiser des chantiers de création et d'entretien de jardin ou d'espaces paysagers en tenant compte des enjeux environnementaux

LISTE DE COMPÉTENCES

Organiser son chantier afin d'assurer la satisfaction globale du client en respectant les mesures d'hygiène et de sécurité liées à un chantier paysager.

Coordonner une équipe autour d'un chantier paysager pour répondre à une commande d'un donneur d'ordre en s'assurant du respect des normes techniques, des règles de sécurité et de transition écologique.

Faire l'analyse et le bilan du chantier pour permettre une optimisation des pratiques de l'entreprise

Participer à l'optimisation des relations avec les clients de l'entreprise et/ou avec les usagers des espaces paysagers pour promouvoir les activités de l'entreprise ou du service

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en milieu professionnel

Mise en situation professionnelle

Mise en situation

RNCP37187BC03 — Proposer une conception, un chiffrage et une analyse d'un chantier paysager de l'entreprise ou du service en cohérence avec les enjeux environnementaux

LISTE DE COMPÉTENCES

Assurer le suivi technico-économique de chantier de jardins/espaces paysagers pour en vérifier la faisabilité et la rentabilité

Etablir et justifier les éléments d'une étude technique avant devis pour proposer un projet en cohérence avec la demande du donneur d'ordre et les enjeux environnementaux

Contribuer à la veille technique de l'entreprise ou du service du paysage pour adapter les techniques utilisées et s'adapter aux évolutions du métier

Analyser son activité au sein de l'entreprise ou du service pour proposer des améliorations voire des évolutions des pratiques de l'entreprise ou du service

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas

Etude technique avant devis

Dossier de synthèse des pratiques professionnelles

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le Technicien des jardins et espaces paysagers exerce son activité au sein :

- d'entreprises du paysage, entreprises représentées pour certaines auprès des pouvoirs publics par l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP),
- des services "espaces verts/paysagers" des collectivités territoriales ou des entreprises publiques ou privées (ex : parcs à thème, domaines, entreprises privées, ...)
- des entreprises sociales inclusives du secteur dit "protégé et adapté" ou des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) employeurs d'encadrants techniques déjà qualifiés en amont à l'accompagnement du public accueilli (Etablissements et services d'aide par le Travail, entreprises adaptées, entreprises d'insertion, associations intermédiaires...) ou encore des établissements d'enseignements notamment adaptés.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Jardinier ;
- Paysagiste ;
- Ouvrier du paysage ;
- Ouvrier paysagiste ;
- Ouvrier (hautement) qualifié du paysage ;
- Ouvrier (hautement) qualifié paysagiste ;
- Ouvrier spécialisé entretien/création/paysage ;
- Ouvrier jardin espaces verts ou paysage ;

- Technicien jardin espaces verts ;
- Technicien aménagements paysagers ;
- Agent (territorial) des espaces verts ;
- Agent d'entretien des espaces verts ;
- Agent polyvalent des espaces verts ;
- Chef d'équipe paysage ;
- Chef de chantier paysage.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La directive européenne sur l'utilisation des « produits phytopharmaceutiques » concerne le secteur d'activité si ces produits sont utilisés sur les chantiers considérés.

L'arrêté du 29 août 2016 porte création et fixe les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « Opérateur » (JORF du 10/09/2016). Sous un ancien intitulé, l'annexe I de cet arrêté mentionne notre titre dans la liste des diplômes et titres pour la délivrance directe de ce certificat individuel dans cette catégorie.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 695
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les candidats doivent justifier d'un niveau un niveau 3 ou d'une expérience professionnelle d'un an minimum. Les cas particuliers feront l'objet d'une demande de dérogation auprès de l'Union Nationale des MFR. L'admission des candidats prononcée par les sites agréés après un entretien permettant d'évaluer leurs motivations, leurs aptitudes et l'adéquation de leur projet professionnel avec les objectifs de formation.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour se présenter aux épreuves (hors VAE), le candidat doit avoir suivi la totalité du dispositif de formation, y compris la partie en milieu professionnel.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Qualité du président de jury et mode de désignation : Professionnel du secteur d'activité désigné par le Président de la chambre consulaire idoine, le plus souvent la Chambre d'agriculture. La présidence du jury est validée au préalable par l'UNMFREO.

Nombre de personnes composant le jury : 2 personnes minimum par candidat pour chacune des épreuves. Il s'agit de professionnels du secteur d'activité (chefs d'entreprise, salariés d'entreprises du paysage ou de services techniques des collectivités territoriales, encadrants de chantier du secteur protégé et adapté). Le membre de jury

complémentaire peut être un formateur à l'exclusion de ceux ayant contribué à la formation des candidats au titre. Le jury de délibération finale est constitué dans l'ensemble des jurys présents lors des épreuves terminales accompagné par le(a) Président(e) et le(la) secrétaire de jury (responsable régional(e) nommé(e) par l'Union) Chaque jury est constitué de personnes extérieures à l'UNMFREO (salariés ou élus). Aucun représentant du site agréé n'est également engagé dans le jury. De manière à éviter toute dérive, les structures professionnelles ayant accueilli un candidat sont également exclues. Le secrétariat de séance est assuré par le-la responsable régional(e) des évaluations du titre. Un observateur peut être nommé par l'UNMFREO afin de veiller au bon déroulement du processus de délivrance de la certification.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le président du jury est désigné selon la procédure déjà présentée pour les autres voies d'accès. Le jury est composé du président assisté de deux autres membres, des professionnels du secteur d'activité.

Le secrétariat de séance est assuré par le-la responsable régional(e) des évaluations du titre. Un observateur peut être nommé par l'UNMFREO afin de veiller au bon déroulement du processus de délivrance de la certification.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	5 940 €
Selon la branche	5 940 € – 5 985 €
Prise en charge	Branches concernées
5 940 €	Valeur par défaut · 208 branches
5 985 €	CPNEF Sport, CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC), CPNEF du golf, CPNEFP de la métallurgie, CPNEFP hôtellerie de plein air

Base légale

Date de décision	14/12/2022
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	14/12/2024
Date de dernière délivrance possible	14/12/2028

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	94	0	94 %	—
2020	82	0	95 %	86 %
2019	97	0	91 %	83 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP34461, RNCP4403

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP39951

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.mfr.fr/pages/page-metier-amenagement-paysager-jardin-espaces-verts>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37187/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2
Parcours menés à terme	2
Taux d'achèvement	100 %
Période	09/2023 – 06/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	4
Montant total engagé	16 385 €
Coût moyen par dossier	4 096 €
Durée moyenne	579 h
Période	04/2023 – 09/2024
France compétences	84 %
France Travail	16 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.